

CONDITIONS D'EMPRUNT

PUBLIC VISÉ : TOUT PUBLIC

Procédure de réservation : du lundi au vendredi, contacter le service des expositions itinérantes de l'AFPAN « l'Or Vert », Emilie GALLOIS au 03 25 55 22 59 ou par mail sur emilie@photo-montier.org pour connaître la disponibilité de l'exposition qui vous intéresse. Une confirmation écrite vous sera envoyée.

EMPRUNT DE L'EXPOSITION

- L'exposition peut être réservée pour la période et la durée de votre choix en fonction des disponibilités de celle-ci.
- La convention de mise à disposition doit être retournée à l'association paraphée, signée et datée en deux exemplaires afin de valider les dates de réservation.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE

- L'emprunteur est responsable du transport, de l'installation, de la sécurité et de la bonne conservation de l'exposition.
- Il doit souscrire une assurance tous risques clou à clou. Les valeurs d'assurance varient en fonction des expositions. Celles-ci comprennent la valeur des tirages, des caisses de transport et les droits d'auteur.
- Une preuve d'assurance est exigée avant l'emprunt.

TARIFS

- Les frais de transport et d'assurance sont à la charge du loueur.
- La mise à disposition des expositions est payante. Les tarifs varient en fonction des spécificités de l'exposition (formats, nombre de photographies, auteur...) et de la durée de la location (pour nos partenaires, nous contacter).
- Le montage et le démontage seront effectués par l'emprunteur.
- Les frais de repas (et d'hébergement si nécessaire) de la personne assurant le montage sont à la charge du loueur.

TRANSPORT ET MANUTENTION

- Le transport de l'exposition est à votre charge
- Lors de la prise en charge, se rendre à notre bureau situé 2A place Auguste Lebon – Montier-en-Der 52220 LA PORTE DU DER

COMMUNICATION

- L'emprunteur est responsable de la communication de l'exposition.
- L'AFPAN « l'Or Vert » peut fournir des éléments de communication (visuels, logo de l'association, panneaux de présentation du Festival, etc.).
- Si un vernissage est organisé, informer l'AFPAN « l'Or Vert » et le photographe de la date
- Citer le nom de l'AFPAN « l'Or Vert », du Festival Photo Montier et du photographe dans les supports de communication de la manifestation, ainsi que dans la presse.
- Mettre de la documentation du Festival sur le lieu d'exposition
- Faire parvenir à l'AFPAN « l'Or Vert » une revue de presse sur l'exposition présentée.
- L'association se réserve le droit de photographier l'exposition dans la salle d'exposition et d'en faire usage pour sa propre communication.